

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **131 (2005)**

Heft 11: **Énergies**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

s.a. de la maison sia

S.A. de la Maison S.I.A. Tél. 044 201 76 86
Selnaustrasse 16 fax 041 768 18 19
8002 Zürich sia-haus@sia.ch

Administrateur:
Administra Immobilien-Treuhand AG
Baarerstrasse 137, 6302 Zoug

Convocation

à la 38^{ème} assemblée générale des actionnaires, Mercredi, 22 juin 2005

au Kongresshaus Zurich, Claridenstrasse 5, Entrée «K», 8005 Zurich

10 h 00 Début du contrôle des entrées

11 h 00 38^{ème} Assemblée générale ordinaire de la S.A. de la Maison S.I.A., Zurich

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration:

1. Commentaires du rapport de gestion et des comptes annuels 2004

2. Rapport de l'organe de révision

3. Décisions concernant

3.1 Approbation du rapport de gestion 2004

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de gestion 2004.

3.2 Approbation des comptes annuels 2004

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2004.

3.3 Utilisation du bénéfice résultant du bilan

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan de l'exercice 2004 comme suit:

Bénéfice au bilan	838 577.20
Dividende privilégié de 4% sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3 600 000.00 (Art. 25, Abs. 1/b), soit	144 000.00
Dividende de 10% sur la part du capital au porteur s'élevant à CHF 3 600 000.00, soit	360 000.00
Dividende de 10% sur la part du capital nominatif s'élevant à CHF 400 000.00, soit	40 000.00
Affectation à la réserve générale, soit 10% d'un montant de CHF 344 000.00 (OR 671, Abs. 2/3)	34 400.00
Affectation au report à nouveau	260 177.20

L'organe de révision confirme que cette proposition est conforme à la loi et aux statuts.

4. Décharge des membres du conseil d'administration et des organes responsables

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale de donner la décharge à ses membres et à la direction pour l'exercice 2004.

5. Election de l'organe de révision

Proposition: Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire KPMG Fides Peat comme organe de révision pour une nouvelle durée de fonction d'une année.

Après l'assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéro prolongé au Kongresshaus.

Le rapport de gestion 2004, les comptes annuels 2004, le rapport de l'organe de révision sont à disposition des actionnaires pour consultation à partir du 1 juin 2005 auprès de l'administrateur de la S.A. de la Maison S.I.A., Administra Immobilien-Treuhand AG, Baarerstrasse 137, 6302 Zug, où ils pourront également être commandés. Les cartes d'entrée et de vote pourront être retirées à cette adresse jusqu'au 20 juin 2005 ainsi que le jour de l'assemblée lors du contrôle des entrées. Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire par procuration écrite.

Zurich, le 31 mai 2005

S.A. de la Maison S.I.A.
Le Conseil d'administration



Fig. A



Fig. B



Fig. C



Fig. D



Fig. E

ORSO pour débutants:

ORSO pour avancés:

L'œil exercé de l'ingénieur ou de l'architecte a immédiatement reconnu en Fig. D le pilier préfabriqué d'Aschwanden, lequel répond non seulement à des exigences maximales quant à la statique, mais également à de hautes exigences esthétiques. Parce qu'il présente des sections nettement moindres pour une force portante pareille ou plus élevée. En version béton ORSO-B, tout comme sous forme de pilier mixte acier-béton ORSO-V. Qu'il favorise en outre une construction très performante et économique, qui plus est d'une sécurité maximale, ne peut que réjouir. Et que, combiné avec des paniers de poinçonnement et des têtes en acier DURA, il constitue un système statique dont le dimensionnement est absolument uniforme, répond optimalement aux besoins de la pratique. De plus, un logiciel spécialement mis au point permet même aux débutants de faire rapidement des progrès notables.

Aschwanden